

Un arrêté anti-ivresse imbuvable

L'opposition municipale est vent debout contre une décision du maire qui vise, selon elle, à chasser les sans-abris du centre-ville.

Si cette initiative ne permet pas de ramener un peu de sérénité en centre-ville, elle risque en tout cas de déclencher quelques belles joutes verbales lors du prochain Conseil municipal.

Rappel : le 13 mai, Hugues Portelli, sénateur-maire (UMP) d'Ermont, signe un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool dans les lieux publics situés autour de l'église du centre-ville. Il n'en fallait pas plus pour que l'opposition de gauche hurle à « l'acharnement sécuritaire » de la municipalité et dénonce une politique basée sur « un arsenal exclusivement répressif ».

« Cet arrêté est orienté pour chasser les SDF du parvis de l'église, s'indigne Mathias Trogrlic, conseiller municipal socialiste. Le maire avait déjà interdit les Restos du cœur (lire encadré) et là, il a fait supprimer les murets devant l'église où les sans-abris s'installaient. De plus, la police nationale a fait du zèle car l'arrêté n'avait pas encore été publié que les contraventions étaient déjà données. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un problème difficile à traiter. On entend l'argument de bien-être public mais on voit aussi l'arsenal répressif du maire et le manque d'accompagnement. Nous demandons un peu plus d'humanité dans la politique sociale de la municipalité. »

Haro sur les sans-abris ou simple mesure de tranquillité publique ? Du côté de la mairie,



Le parvis de l'église où des problèmes d'ivresses sur la voie publique ont été plusieurs fois constatés.

Hugues Portelli, l'édile ermontois, conteste les accusations portées par ses opposants et regrette un amalgame dangereux.

n'invente rien et j'ai repris des dispositions qui sont dans le code de la santé publique. Depuis cette décision, on a constaté une nette

diminution des problèmes avec cette population. »

Quant à la suppression des murets devant l'église et l'excès de zèle présumé des policiers, le premier magistrat assume et rejette les accusations d'irrégularité : « Quand on vient pour un enterrement, il n'est pas acceptable d'être agressé par des gens en état d'ivresse. Tout le monde est satisfait de cette initiative et surtout le curé. J'ajoute que cet arrêté a été transmis en préfecture et rendu public quatre jours après sa signature et je maintiens qu'il n'y a pas eu de verbalisations avant l'officialisation de ce texte. »

Dans les prochains jours, l'opposition ermontoise emmenée par Mathias Trogrlic devrait saisir le préfet du Val-d'Oise pour demander l'annulation de cette décision.

Romain DAMERON

Le maire persiste et signe

« J'ai pris cet arrêté car il existe un groupe de personnes qui a des problèmes avec l'alcool et qui se réunit en centre-ville et près des gares, explique le maire. Il n'y a qu'un seul SDF parmi eux et tous les autres ont un logement. La plupart ne viennent pas d'Ermont. Nous allons renforcer le secteur des travailleurs sociaux et d'ailleurs nous recrutons un agent spécialisé dans le traitement des addictions à l'alcool. Cet arrêté

Les Restos réagissent

Suite aux propos de l'opposition municipale qui affirme que les Restos du cœur sont interdits de séjour, à Ermont, Colette Levaillant, la responsable de l'association des Restos du Val-d'Oise souhaite apporter quelques précisions : « Il n'a jamais été question d'interdire les maraudes. Le maire nous a simplement demandé de nous déplacer dans un endroit un peu moins proche du centre-ville pour

des raisons de bien-être public. Je ne suis pas toujours d'accord avec Hugues Portelli mais je peux comprendre cette décision et j'ai tout fait pour que nous ne soyons pas instrumentalisés. De deux maux, je choisis le moindre. Je préfère partir du centre-ville mais rester sur la commune. Nous poursuivons notre travail sur Ermont et la ville continue de nous subventionner à hauteur de 1500 €. »